



COMPTE RENDU SUCCINCT  
**COMITE SYNDICAL**

**SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux novembre à huit heures trente, les délégués du Comité Syndical se sont réunis en Mairie de SAINT-ANDRÉ, sous la présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le douze novembre deux-mille vingt-et-un, conformément aux articles L.5711-1, L.5211-1 et L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DELEGUÉS VOTANT : 20**

Antoine PARRA (T), Olivier BATLLE (S), Jean-Michel SOLÉ (T), Christian GRAU (T), José ANGULO (T), Roland CASTANIER (T), Christian NAUTÉ (T), Francois COMES (T), Alexandre PUIGNAU (T), Stephane GALAN (T), Huguette PONS (T), Marie-Pierre SADOURNY (T), Jean-Christophe DELMER (S), Bernard PIERA (T), Samuel MOLI (T), Nathalie REGOND-PLANAS (T), Gisele LAPORTE (S), Yves PORTEIX (T), Christian NIFOSI (T), Pierre DALOU (T).

**DÉLÉGUÉS EXCUSÉS : 0**

**PARTICIPAIENT A LA RÉUNION : 5**

Antoine CASANOVAS (S), Jean-Paul SAGUÉ (S), Gilbert CRITELLI (S), Anne-Marie BRUNIE (S), Mathilde PUIGNAU-TEIXIDO, Directrice du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 25  
Nombre de membres votants présents : 20

Nombre de procurations : 0  
Nombre de votants : 20

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Samuel MOLI

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président du Syndicat Mixte du SCOT LITTORAL SUD.

---

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021,
- **ADOpte** la décision modificative n°1 au budget principal pour l'exercice 2021.

- **APPROUVE** le renouvellement de son adhésion à l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) pour trois ans ainsi que les termes de la convention d'objectifs 2022-2024.
- **AUTORISE** le lancement d'une procédure de passation de marché pour une prestation de conseil juridique auprès du syndicat mixte.
- **DONNE** un avis **FAVORABLE** sur le projet de modification du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) de la commune de Banyuls-sur-Mer.

- **À la majorité des membres présents et représentés (Pour : 19 voix et Abstention : 1 voix),  
le Comité Syndical :**

- **DONNE** un avis **FAVORABLE** sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Jean Pla de Corts, **SOUS RESERVE** du respect des éléments suivants :
  - o Que la Zone 1AU située dans le secteur du Camp del Moli soit requalifiée en zone agricole (A) ;
  - o Que la Zone 1AU située dans le secteur de la Briqueterie soit reclassée en Zone 2AU bloquée ;
  - o Que les équipements publics prévus dans le secteur d'El Comtat n'aient pas une vocation stratégique et n'accueillent pas un public vulnérable ;
  - o Que l'objectif de production de 30% de logements aidés soit poursuivi à l'échelle communale ;
  - o Que l'objectif de tendre vers une production de 30% de logements collectifs soit poursuivi à l'échelle communale ;
  - o Que des précisions soient apportées en matière d'enjeux environnementaux et paysagers locaux et de desserte (absence de congestion routière significative sur l'A9 et la RD900) pour la zone 1AUe ;
  - o Qu'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique sur les déplacements soit produite ;

Fait à Argelès-sur-Mer, le 23 septembre 2021,

**Le Président,**  
Antoine PARRA.

